



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI
☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 https://liguehdfft.fr

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX
☎ : 06 24 63 23 63 @ : contact.sportif@liguehdfft.fr

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE HAUTS-DE-FRANCE

SAMEDI 25 JANVIER 2025 – DIVION (Pas-de-Calais)

PROCURATION

(Document à présenter au pointage à l'entrée de la salle)

Extrait des statuts : Chaque association envoie à l'Assemblée générale son Président. Le vote par procuration est autorisé. Le représentant d'une association peut avoir procuration de quatre associations autres que la sienne et de son département. Les délégués des associations doivent avoir atteint l'âge de 16 ans révolus, jouir de leur droits civiques (s'ils sont majeurs) et être licenciés pour l'association qu'ils représentent.

N° club : _____ Club : _____

Le Président du club :

Nom et prénom : _____

N° licence : _____

Donne procuration à :

Nom et prénom : _____

N° club : _____ Club : _____

N° licence : _____

PROCURATION ACCEPTEE	BON POUR PROCURATION
le _____ Signature du représentant du club ayant reçu la procuration	le _____ Signature du Président du club

